



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ ASSURANCE DÉCISION N° DM-22-389
"CONSTRUCTION" PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022
SMA BTP

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et JOUE, le 24 mai 2022 relatif au marché d'Assurance « Construction » ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SMABTP, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement et des réserves formulées par les candidats pour le volet n°1 : Tous Risques Chantier – Maintenance visite et le volet n°2 : Dommages Ouvrages ; Génie civil

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SMABTP, sise 8, rue Louis Armand 75015 PARIS, représentée par Monsieur Simon COURTIER, Conseiller en assurances, le marché d'Assurance « Construction ».

Le volet n°1 Tous Risques Chantier – Maintenance visite, s'élève à 29 830,45 € HT (32 422,54 € TTC),

- Concernant la garantie tous risques chantier le marché court à compter de la déclaration d'ouverture de chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage.
- Concernant la garantie maintenance visite : le marché dure un an à compter de la réception de l'ouvrage.

Le volet n°2 Dommages Ouvrages, s'élève à 62 334,46 € HT (67 944,57 € TTC), pour une durée allant de l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement et prenant fin à l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221019-lmc1H10178H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/10/2022
Date de Publication : 20/10/2022